



Quand commencer à tailler ses haies ? « Plus tôt vous taillez, mieux c'est »

Description

21 févr. 2021 Par Thierry Vangulick

<https://www.rtf.be/article/quand-commencer-a-tailler-ses-haies-plus-tot-vous-taillez-mieux-c-est-10702460>

En mars et en avril ne taille pas tes haies ! Cela pourrait être un nouveau proverbe campagnard. C'est en tout cas le **souhait de la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux** qui demande aux jardiniers de ne pas attendre **début mars**, quand **les oiseaux commencent à faire leurs nids**, pour tailler ou élaguer les arbres.

« *Réchauffement climatique oblige, les oiseaux ont tendance à se reproduire plus tôt dans l'année* », explique Anne Weiserbs ornithologue chez Natagora. « *C'est vrai qu'on peut déjà entendre les chants et observer la construction de nids. Le merle noir, par exemple, qui réside chez nous toute l'année, se met en œuvre dès les premiers beaux jours. Mais ce n'est pas le cas des espèces migratoires qui elles, reviennent entre la mi-février et début août. Si l'on taille en février, les dégâts seront moins importants, même s'il y a déjà des nids voire des œufs. Car les oiseaux peuvent alors refaire leurs nids et une ponte de substitution. Si l'on taille plus tard par contre, les oisillons seront plus grands et là, les dégâts seront plus graves. **Plus tôt vous taillez, mieux c'est, d'autant que le faire avant la montée de la sève et les premiers bourgeonnements est favorable à la plante aussi.*** »

Des interdictions légales

Au printemps dernier, lors du 1er confinement, beaucoup de jardiniers amateurs en ont profité pour élaguer ou tailler. On était alors, en pleine période de nidification. Avec tous les dommages que cela a provoqués sur les espèces migratoires. Il y a pourtant des règles légales qui interdisent de nuire à la reproduction des oiseaux rappelle Anne Weiserbs : « **En région bruxelloise, il est interdit de tailler les haies à partir du 1er avril jusqu'au 15 août. La Wallonie n'a pas la même interdiction pour les particuliers mais les agriculteurs ne peuvent élaguer ou tailler entre avril et juillet** ».

La Ligue royale belge pour la protection des oiseaux demande d'ailleurs d'avancer cette date au 1er mars, période à laquelle les premières nichées arrivent au centre de soins pour la faune

sauvage. Le réchauffement climatique pousse en effet les animaux à se reproduire de plus en plus tôt.

Categorie

1. articles
2. conseils
3. jardinage
4. SRHGx

Tags

1. haies
2. taille

date créée

24 février 2022

Auteur

cblancke

default watermark